

Chères familles,

Cette année, nous avons mis en place **un système de paiement** différent via le site « helloasso » . Ce nouveau système permet aux familles de bénéficier d'un **règlement en 3 fois** pour toute inscription avant le 15 avril 2024.

En effet, et afin de simplifier les complications administratives pour chacun, toutes les inscriptions pour TeenStreet se feront comme habituellement en ligne mais les paiements avec les documents officiels à télécharger se feront via le site Helloasso.

Conscients des coûts que TeenStreet peut représenter pour une famille, ce système a été mis en place pour donner à chaque famille une plus grande souplesse financière.

Ainsi, si vous faites votre inscription et votre règlement **avant le 15 avril 2024**, vous bénéficierez du paiement en 3 fois. **Passé cette date**, cette facilité de paiement ne sera plus proposée sur Helloasso et vous devrez régler la totalité de votre inscription en un seul paiement.

Une fois votre inscription TeenStreet 2024 faite en ligne, vous recevrez une facture dans votre boîte mail. Pour valider l'inscription TS, il est nécessaire de la régler via le site helloasso. Une fois votre paiement enregistré, vous recevrez automatiquement **une attestation d'inscription et de paiement** qui mentionnera les échéances et le cas échéant, le montant et la date du paiement.

Si vous avez l'habitude que l'inscription de votre enfant à TeenStreet soit **financée par votre église**, il vous suffira de présenter cette attestation à vos responsables pour qu'ils vous soutiennent directement à hauteur de ce qui est convenu entre vous.

Cette attestation leur sera également utile pour leur comptabilité.

Nous espérons que ce système vous donnera pleine satisfaction.

Merci de votre compréhension,

L'équipe TeenStreet

teenstreet.fr@om.org